



Delit de fuite et numéro de téléphone

Par **isa14**, le **16/02/2012** à **10:35**

Bonjour,

Sur un parking, un dimanche, j'ai percuté une voiture en stationnement car mon frein à main était mal serré

Personne dans la voiture

Je laisse mon numéro de téléphone portable sur le pare brise mais pas de nouvelles les jours suivants, sauf de la part de l'assureur du véhicule (qui stipule que les coordonnées de la voiture ont été transmises par le commissariat de police) : je remplis un constat amiable que j'envoie à mon assurance

Je pense l'affaire close et me voila convoquée par ce même commissariat

Puis je être poursuivie pour délit de fuite, comment prouver ma bonne foi en sachant que les deux amis qui était présent peuvent témoigner

Puis je faire l'objet d'une suspension de permis

Par **chris_ldv**, le **16/02/2012** à **21:42**

Bonjour,

La réponse à votre question figure dans votre exposé: dites aux forces de l'ordre lors de votre audition que vous disposez de 2 témoins dont vous pouvez leur communiquer les coordonnées pour audition.

Idéalement faite vous accompagner par ces 2 témoins qui vous attendront dans le couloir lors de votre audition. Vous pouvez proposer que votre audition soit complétée par celle de vos témoins: la personne des forces de l'ordre qui procédera à votre audition pourra accepter ou

refuser de les auditionner, mais en cas de refus demandez à ce que ce refus figure dans le procès verbal d'audition.

Cordialement,